

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2025

Département de Saône-et-Loire

Arrondissement de LOUHANS,

Le 8 avril 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq et les huit avrils à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 1^{er} avril 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Monsieur Jean-Michel FROMONT, Monsieur Bernard DOURIOT, Madame Evelyne CHANUSSOT, Madame Maryse COULON, Madame Marie-Noëlle PAQUELIER, Madame Christine PERREAUT, Monsieur Emmanuel MERLE, Monsieur Joris LACOUR, Madame REBILLARD Isabelle.

Etaient excusées : Monsieur Aurélien COLAS

Etaient absents : /

Pouvoir : Monsieur Aurélien COLAS donne pouvoir à Monsieur Bernard DOURIOT.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle REBILLARD

1. Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2025.

Les membres approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

2. Délibération 12_2025 : Vote du Compte de Gestion 2024 de la commune.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 sur le Compte de Gestion ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2024 de la commune.

Investissement :

Dépenses : Prévu : 269 308.00€
Réalisé : 260 753.53€
RAR : 0.00€

Recettes : Prévu : 269 308.00€
Réalisé : 43 537.25€
RAR : 0.00€

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 504 154.97€
Réalisé : 387 937.22€
RAR : 0.00€

Recettes : Prévu : 504 154.97€
Réalisé : 418 530.61€
RAR : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -120 052.76€

Fonctionnement : 125 147.49€

Résultat global : 5 094.73€

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

3. **Délibération 13_2025 : Vote du Compte Administratif 2024 de la commune.**
Délibérant sur le Compte Administratif du budget de la commune – exercice 2024, dressé par le Maire, Jean-Michel FROMONT, le Maire sort de la salle au moment du vote, Monsieur Bernard DOURIOT, présente en détail le Compte Administratif 2024 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2024 de la commune.

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
<u>Dépenses :</u> <u>Prévu :</u> 269 557.20€	<u>Dépenses :</u> <u>Prévu :</u> 504 154.97€
<u>Réalisé :</u> 260 753.53€	<u>Réalisé :</u> 387 937.22€
<u>RAR :</u> 0.00€	<u>RAR :</u> 0.00€
<u>Recettes :</u> <u>Prévu :</u> 269 308.00€	<u>Recettes :</u> <u>Prévu :</u> 504 154.97€
<u>Réalisé :</u> 43 537.25€	<u>Réalisé :</u> 418 530.61€
<u>RAR :</u> 0.00€	<u>RAR :</u> 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -120 052.76€

Fonctionnement : 125 147.49€

Résultat global : 5 094.73€

Pour : 9

Contre : 0

Absent : 0

4. **Délibération 14_2025 : Vote de l'Affectation des Résultats 2024 de la commune.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'Affectation des Résultats 2024, soit :

- Un excédent de fonctionnement de : 30 593.39€
- Un excédent reporté de : 94 554.10€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 125 147.49€
- Un déficit d'investissement de : 120 052.76€
- Un déficit des restes à réaliser de : 0.00€
Soit un besoin de financement de 120 052.76€

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent 125 147.49€

Affectation complémentaire en réserve : 120 052.76€

Résultat reporté en fonctionnement : 5 094.73€

Résultat d'investissement reporté : Déficit 120 052.76€

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

5. **Délibération 21_2025 : Vote de l'Etat 1259**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas changer le taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'Etat 1259 de la commune.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

6. **Délibération 15_2025 : Vote du Budget Primitif 2025 de la commune.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025, soit :

Investissement
Dépenses : 275 911.06€
Recettes : 275 911.06€

Fonctionnement
Dépenses : 371 141.71€
Recettes : 371 141.71€

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

7. Délibération 01_2025 : Vote du Compte de Gestion 2024 du Lotissement des 3 Pontes

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 sur le Compte de Gestion ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2024 du Lotissement des 3 Pointes.

Investissement :

Dépenses : Prévu : 610 792.00€
Réalisé : 610 740.23€
RAR : 0.00€
Recettes : Prévu : 721 862.00€
Réalisé : 430 558.71€
RAR : 0.00€

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 307 764.65€
Réalisé : 250 584.12€
RAR : 0.00€
Recettes : Prévu : 307 764.65€
Réalisé : 250 584.12€
RAR : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 111 092.54€
Fonctionnement : -57 085.71€
Résultat global : 54 006.83€

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

8. Délibération 02_2025 : Vote du Compte Administratif 2024 du Lotissement des 3 Pointes.

Délibérant sur le Compte Administratif du budget du Lotissement des 3 Pointes – exercice 2024, dressé par le Maire, Jean-Michel FROMONT, le Maire sort de la salle au moment du vote, Monsieur Bernard DOURIOT, présente en détail le Compte Administratif 2024 du budget du Lotissement des 3 Pointes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2024 du Lotissement des 3 Pointes.

Investissement :

Dépenses : Prévu : 610 792.00€
Réalisé : 610 740.23€
RAR : 0.00€
Recettes : Prévu : 721 862.00€
Réalisé : 430 558.71€
RAR : 0.00€

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 307 764.65€
Réalisé : 250 584.12€
RAR : 0.00€
Recettes : Prévu : 307 764.65€
Réalisé : 250 584.12€
RAR : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 111 092.54€
Fonctionnement : -57 085.71€
Résultat global : 54 006.83€

Pour : 9

Contre : 0

Absent : 0

9. Délibération 03_2025 : Vote de l'Affectation des Résultats 2024 du Lotissement des 3 Pointes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'Affectation des Résultats 2024, soit :

- Un déficit de fonctionnement de : **0.00€**
- Un déficit reporté de : **57 085.71€**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **57 085.71€**
- Un excédent d'investissement de : **111 092.54€**
- Un déficit des restes à réaliser de : **0.00€**
Soit un excédent de financement de **111 092.54€**

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Déficit 57 085.71€

Affectation complémentaire en réserve : 0.00€

Résultat reporté en fonctionnement : 57 085.71€

Résultat d'investissement reporté : Excédent 111 092.54€

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

10. Délibération 04_2025 : Vote du Budget Primitif 2025 du Lotissement des 3 Pointes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025, soit :

Investissement

Dépenses : 177 023.00€

Recettes : 269 871.00€

Fonctionnement

Dépenses : 234 682.00€

Recettes : 234 682.00€

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

11. Délibération 16_2025 : Crédit d'un emploi.

Le Maire propose à l'assemblé, la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau de l'emploi ainsi proposé.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

12. Délibération 17_2025 : Crédit d'un emploi non permanent.

Le Maire propose à l'assemblé, la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de 6 mois à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaire, à la suite d'une démission de l'Agent Technique.

La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, prend effet à partir du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création d'un emploi non permanent.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

13. Délibération 18_2025 : Don de Monsieur et Madame BERNARD.

Monsieur et Madame BERNARD, souhaitent faire un Don à la commune de 3 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le Don de Monsieur et Madame BERNARD.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

14. Délibération 19_2025 : Nouveau site internet

Monsieur le Maire propose à l'assemblé la mise en place d'un nouveau site internet, par Monsieur Sébastien CANOT de l'entreprise SYNDESIN situé à OUROUX-SUR-SAÔNE, qui nous présente un devis de 2 850.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la création d'un nouveau site internet.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

15. Délibération 20_2025 : Subventions pour les associations.

Madame Evelyne CHANUSSOT 2^{ème} Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 1 500€ a été allouée au budget 2023, versé sur l'année 2024 pour les subventions de fonctionnement accordées aux associations. Elle présente les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2025 d'une somme de 1 700€.

• Amicale des médaillés militaire de Bresse	100.00€
• Ancien combattant	150.00€ ce qui représente 3 gerbes de fleurs
• Club le Bon Accueil	200.00€
• La Saint Hubert	400.00€
• APE	200.00€
• Thurey en fête	250.00€
• Conscrit de Thurey	En attente de leur demande de financement
• ADMR Saint-Germain-de-Bois	200.00€
• Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mervans	150.00€
• Souvenir Français	50.00€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'octroyer une subvention aux associations mentionnées ci-dessus pour l'année 2025.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

16. Questions diverses.

Construction des deux hangars de Madame CHALUMEAU

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents aux démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.



Maire, Jean-Michel FROMONT

४

